Nations Unies S/PV.7910



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7910e séance

Vendredi 31 mars 2017, à midi

New York

Président :	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/206)

17-08548 (F)









La séance est ouverte à 12 h 5.

Expression de condoléances à la suite du décès de deux experts de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à réitérer notre condamnation, dans les termes les plus énergiques, des meurtres de Michael Sharp et Zaida Catalan, membres du Groupe d'experts, tués sans raison alors qu'ils travaillaient dans la région du Kasaï central en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil de sécurité tiennent à exprimer toute leur sympathie aux familles des victimes et aux Gouvernements chilien, suédois et des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et au Secrétariat de l'ONU.

Michael et Zaida ont perdu la vie alors qu'ils cherchaient à ramener la paix à la République démocratique du Congo et à son peuple.

J'invite à présent les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à leur mémoire et à la mémoire de toutes les victimes de la violence en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/206)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Augustine Phillip Mahiga, Ministre des affaires étrangères, de l'Afrique de l'Est et de la coopération régionale et internationale de la République-Unie de Tanzanie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2017/268, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et l'Ukraine.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/206, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2348 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2348 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Résultat d'une négociation parfois ardue, la résolution que nous venons d'adopter est un texte important pour la République démocratique du Congo et pour les Nations Unies.

Qu'il me soit permis de souligner trois des raisons pour lesquelles ce bon texte est également aussi important.

La première est que le Conseil de sécurité adresse aujourd'hui un message d'unanimité, d'union dans le soutien qu'il apporte, que nous apportons, à la MONUSCO et à la stabilité et à la sécurité en République démocratique du Congo, soumise, nous le savons, à des défis importants.

La deuxième raison est qu'à la suite de cette résolution, la MONUSCO, qui a un rôle déterminant à

jouer, dispose désormais d'un mandat adapté, concentré sur deux priorités stratégiques majeures : la protection des civils, d'une part, et l'appui à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre et du processus électoral, d'autre part. C'est un point essentiel car l'objectif de la négociation qui s'achève était d'adapter le mandat de la MONUSCO aux enjeux politiques et sécuritaires auxquels la République démocratique du Congo doit faire face, notamment cette année. Premièrement, la République démocratique du Congo est dans une situation institutionnelle inédite. Le mandat de l'ensemble des institutions électives du pays a expiré. La République démocratique du Congo est entrée dans une phase de transition, sur la base de l'accord politique signé le 31 décembre 2016, jusqu'aux élections prévues d'ici la fin de cette année. Cet accord obtenu grâce aux efforts remarquables de la Conférence épiscopale nationale du Congo constitue la seule feuille de route crédible pour une sortie de crise, mais les retards dans sa mise en œuvre sont très préoccupants. Il est essentiel pour la stabilité et l'avenir de la République démocratique du Congo que l'accord soit mis en œuvre dans les plus brefs délais pour que les élections se tiennent.

Ensuite, la République démocratique du Congo est confrontée à une situation sécuritaire inquiétante, avec la persistance de groupes armés dans l'est du pays et l'apparition de nouveaux foyers de violence au Kasaï notamment, où de nombreux Congolais sont morts depuis un an et où deux experts de l'ONU, comme l'a rappelé le Président, ont récemment trouvé la mort dans des circonstances dramatiques. Je souhaite ici renouveler, au nom de la France, nos condoléances les plus attristées et notre profonde sympathie aux familles de ces deux victimes et aux pays dont elles sont originaires. Les populations civiles doivent pouvoir être protégées de ces violences, dont les responsables doivent être identifiés et traduits en justice.

La troisième raison pour laquelle cette résolution est particulièrement importante est qu'elle adapte la composition de la MONUSCO de manière cohérente et réfléchie pour la mettre en mesure de mieux répondre aux défis qui se posent à ce pays. Le plafond des contingents est ajusté pour mieux refléter la réalité du déploiement sur le terrain, mais c'est surtout la composition de la force qui est revue, en appelant au remplacement de certains contingents par des unités spécialisées à même d'intervenir rapidement et de manière mobile dans le contexte spécifique qui est celui de la République démocratique du Congo. À l'arrivée, nous avons donc avec ce mandat une MONUSCO plus réactive, plus mobile, plus centrée sur les priorités essentielles que je viens de rappeler et qui guident sa mission.

Pour l'avenir, soyons lucides, la tâche est lourde, mais la MONUSCO a les moyens de la relever. Dans cet esprit, je voudrais, au nom de la France, renouveler notre confiance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer, au nom des États-Unis, la tristesse et le chagrin que nous ressentons à la perte de Michael Sharp et Zaida Catalan. Je sais que mes amis de la délégation suédoise ressentent la même chose, mais il est très important, lorsqu'on se concentre tant sur ce genre de choses et sur ce que nous essayons de faire, de se rappeler aussi ceux qui sont en première ligne et essayent de protéger les populations sur place. Ce sont des personnes bien réelles avec de vraies familles, qui font de véritables sacrifices. Ces événements viennent douloureusement nous rappeler que nous ne devons jamais oublier que lorsque nous avons du personnel sur le terrain qui s'emploie à maintenir la paix, nous devons tout mettre en œuvre pour veiller à sa sécurité.

Je tiens à remercier l'Ambassadeur Delattre pour tout le temps, l'énergie et le soin qu'il a consacrés aux négociations. Je veux également dire au Conseil de sécurité à quel point je me félicite que nous ayons pu aller de l'avant, parce que tout l'objectif était d'avoir à l'esprit la population congolaise. Et lorsque nous nous penchons sur les missions de maintien de la paix, le plus important n'est pas le nombre des effectifs que nous avons sur place, mais la qualité du travail qui est accompli sur le terrain. Dans le cas présent, il s'agit d'un endroit où nous pourrions avoir des milliers et des milliers de contingents, mais s'ils ne font pas réellement en sorte que les Congolais soient en sécurité, leur présence importe peu.

Je me félicite donc que nous ayons réduit le plafond des effectifs, tout en nous assurant que les contingents déployés seront véritablement plus efficaces. Comme l'a dit François à propos des unités spécialisées, la clef est de faire en sorte que les élections se déroulent en toute sécurité, que les populations soient en sécurité et que nous examinions réellement les problèmes politiques sur le terrain. L'idée que nous sommes vraiment en train d'œuvrer pour la stabilité à long terme et la bonne gouvernance est quelque chose dont nous devrions tous être très fiers.

Toujours faire passer la protection des civils en premier est selon moi ce qu'il y a de plus important. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers les contingents qui sont déployés dans la région, mais nous ne devons jamais oublier que l'objectif ultime est d'assurer la sécurité des Congolais. Pour ce faire, nous devons responsabiliser ceux dont c'est précisément la tâche. Je crois qu'un des aspects les plus positifs de l'exercice auquel nous venons de nous livrer est l'examen stratégique qui va être réalisé et dont nous aurons les résultats en septembre, car ce que nous ne pouvons en aucun cas faire, c'est quitter les lieux et dire que notre travail est terminé. Ce que nous devons faire, en revanche, c'est rester attentifs et veiller à ce que notre travail soit vraiment efficace et réponde aux objectifs que nous avons fixés.

C'est pourquoi je juge très important que l'Ambassadeur de la France ait réaffirmé les indicateurs précis que nous allons surveiller, ce dont je me félicite. Nous disposons désormais de critères mesurables qui vont nous permettre de regarder en arrière et de voir où les contingents ont failli à leur tâche, car nous avons le devoir envers les personnes sur place, y compris les personnes comme Michael et Zaida, d'indiquer clairement quelles sont nos attentes et les changements qui doivent se produire pour que nous puissions les protéger. Je crois qu'il est important que nous ayons désormais des critères quantifiables pour cela et pour exiger des contingents qu'ils fassent le meilleur travail possible.

Parallèlement, je pense également que ne plus mettre autant l'accent sur tous les autres aspects du mandat mais avant tout sur les populations et veiller à ce que cette tâche soit bien remplie est une bonne chose pour nous tous, car en définitive il nous faut honorer la mémoire de Michael et Zaida. Et je crois qu'une manière de le faire est de rendre la Mission plus forte et plus efficace. J'estime que c'est ce que le Conseil de sécurité, dans son ensemble, a fait aujourd'hui, et je suis très fière d'en faire partie et du résultat auquel nous sommes parvenus et comme nous y sommes parvenus. J'attends avec intérêt de continuer à travailler sur ce dossier afin que nous fassions en sorte que les Congolais vivent dans un pays pacifique et stable.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre profond chagrin et toutes nos condoléances aux Gouvernements des États-Unis et de la Suède ainsi qu'aux familles des deux experts qui ont récemment perdu la vie en République démocratique du Congo. J'ai eu l'honneur de travailler en étroite collaboration avec Michael Sharp et Zaida Catalan en ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Ils étaient une véritable source d'inspiration, courageux et dévoués à leur travail, malgré les risques et les difficultés qui entouraient leur mission.

L'acte odieux qui leur a coûté la vie vient nous rappeler les épreuves et les tragédies auxquelles sont confrontées de nombreuses victimes de la violence en République démocratique du Congo. Nous devons donc travailler avec un regain de détermination et d'engagement pour mettre fin à la violence et instaurer définitivement la paix dans le pays. Cet évènement douloureux nous rappelle également les sacrifices consentis par le personnel des Nations Unies sur le terrain, qu'ils soient militaires, policiers ou civils. Ces sacrifices méritent toute notre reconnaissance et notre respect.

L'Égypte salue l'adoption aujourd'hui de la résolution 2348 (2017). Elle souligne l'importance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui joue un rôle essentiel à l'appui de la stabilité et de l'instauration de la paix en République démocratique du Congo. C'est le même message que contenait le communiqué publié aujourd'hui par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous sommes heureux que l'appui à l'accord politique du 31 décembre 2016 soit l'un des objectifs stratégiques du mandat de la MONUSCO, laquelle est également chargée d'appuyer le processus électoral, compte tenu de l'importance de cet accord pour le maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays. L'Égypte appelle à redoubler d'efforts pour débloquer l'impasse actuelle concernant les pourparlers sur les arrangements spéciaux. Nous attendons avec intérêt la reprise des efforts de médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo et de l'Union africaine.

Les nombreux défis auxquels la République démocratique du Congo est confrontée aux niveaux politique et sécuritaire, ainsi que les activités croissantes des groupes armés et la propagation de la violence mettent en relief la nécessité de fournir à la MONUSCO des ressources humaines et financières, et également d'appuyer et de renforcer le rôle de l'armée congolaise afin qu'elle puisse relever ces défis. Nous reconnaissons la nécessité de tirer parti des opérations de maintien de la paix et d'utiliser au mieux les ressources consacrées

à ces missions et à d'autres activités de l'ONU. Nous nous félicitons de l'engagement du Secrétaire général à cet égard. Par ailleurs, nous ne croyons pas qu'une réévaluation des effectifs et des ressources des forces de maintien de la paix doive se baser uniquement sur la réalisation d'économies. Nous devons procéder à une étude globale de la situation et des besoins sur le terrain et évaluer la nature des ressources nécessaires pour permettre aux missions d'exécuter leurs mandats sans que leur performance n'ait à souffrir d'un manque de moyens.

L'Égypte est fière de fournir des contingents à la MONUSCO et à d'autres missions de l'ONU. Nous avons consulté d'autres fournisseurs de la MONUSCO sur la teneur de la présente résolution. Les pays fournisseurs de contingents sont l'un des principaux piliers du système de maintien de la paix des Nations Unies. Avec leurs contingents, les pays fournisseurs consentent de grands sacrifices au service de la paix et de la sécurité. Tout effort visant à améliorer l'efficacité des contingents et leur performance doit donc se faire dans le cadre d'un partenariat triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes condoléances aux familles des deux membres dévoués et courageux du Groupe d'experts – Michael Sharp et Zaida Catalan – tués en République démocratique du Congo. Les parties responsables de leur mort auront à répondre de cet acte.

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2348 (2017). Je remercie la France d'avoir assumé le rôle de chef de file dans la préparation de cette résolution. Le Japon est heureux de s'en être porté coauteur. Notre objectif commun est de stabiliser la situation en République démocratique du Congo et de permettre un retrait progressif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je voudrais, à cet égard, souligner les deux points suivants.

Premièrement, par cette résolution, le Conseil de sécurité réaffirme son ferme appui à la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, conclu avec la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Le Japon appelle le Président Kabila et l'ensemble des acteurs politiques congolais à le mettre en œuvre sans tarder et à accélérer la préparation des élections prévues pour la fin de cette année. C'est le seul moyen viable de consolider et de maintenir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, le Japon apprécie le fait que le Conseil de sécurité a réaffirmé sa détermination à rendre la Mission plus efficace en autorisant un mandat plus clair et aux priorités mieux définies qui s'aligne sur les efforts du Secrétaire général. Le Japon réaffirme son appui sans réserve à la MONUSCO et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou.

M. Cardi (Italie) : Tout d'abord, je tiens à exprimer, au nom de mon gouvernement, mes condoléances aux familles des deux membres du Groupe d'experts tués en République démocratique du Congo. Nous exprimons aussi aux autorités des États-Unis, de la Suède et du Chili, toute notre sympathie et notre solidarité en nous associant à leur deuil et à leur détresse.

Nous saluons l'adoption de la résolution 2348 (2017) à l'unanimité, un très fort signal d'unité du Conseil sur cet important dossier. Qu'il me soit permis de remercier la délégation française pour ses efforts sur ce texte qui ont produit un résultat à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) représente un signal concret de la volonté de l'ONU de continuer à soutenir le peuple congolais et son gouvernement. L'année en cours marque un tournant décisif dans l'histoire du pays, et la force de paix doit assurer la protection des civils, aussi bien que son soutien à la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre et au processus électoral qui sont les deux éléments complémentaires de la stratégie de maintien de la paix dans le pays.

L'engagement des pays fournisseurs de contingents reste crucial. Nous espérons qu'il sera possible de trouver des ressources de plus en plus spécialisées qui puissent donner plus d'efficacité et de mobilité à la Mission. Il faut naturellement apprécier à leur juste valeur les efforts que les pays fournisseurs de contingents déploient dans des conditions extrêmement difficiles. La question de l'efficacité des missions de maintien de la paix est très importante. Il faut améliorer de plus en plus leur performance, et nous restons prêts à travailler dans cette direction.

À ce propos, l'Italie partage l'analyse et souscrit aux propositions que le Secrétaire général a avancées dans son rapport au Conseil (S/2017/206). Nous espérons

que le mandat inclus dans cette nouvelle résolution en ce qui concerne la possibilité de coopération entre les différentes missions pourra se révéler un instrument suffisamment flexible pour renforcer l'efficacité de la MONUSCO.

Tout en soulignant l'importance d'une conclusion rapide des arrangements particuliers prévus par l'accord de la Saint-Sylvestre, qui a été signé grâce à la médiation des évêques catholiques de la Conférence épiscopale nationale du Congo, que nous saluons, je voudrais terminer avec un appel en faveur d'un compromis politique afin de tenir des élections pacifiques, crédibles et inclusives en République démocratique du Congo.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est extrêmement perturbée et consternée par la mort des deux membres du personnel des Nations Unies, Michael Sharp et Zaida Catalan. Je tiens à exprimer nos condoléances à leurs familles et à leurs pays. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies doivent être garanties. Toute attaque contre le personnel des Nations Unies est intolérable.

La Chine a voté pour la résolution 2348 (2017), que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Mon pays a toujours accordé une grande attention à la situation en République démocratique du Congo. Nous sommes conscients des efforts consentis par son gouvernement pour faciliter le processus de paix, préserver la stabilité nationale et promouvoir le développement économique. Nous encourageons les parties à mettre activement en œuvre l'accord politique et à régler leurs différends par le dialogue et la concertation.

La Chine a toujours été favorable à ce que les problèmes de l'Afrique soient réglés par l'Afrique et à ce que les organisations régionales et sous-régionales africaines jouent un rôle actif dans le règlement des problèmes régionaux. Nous espérons que les pays de la région des Grands Lacs renforceront leur coopération et mettront conjointement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et instaureront ensemble la sécurité et le développement régionaux. La communauté internationale doit continuer à fournir une assistance constructive à la République démocratique du Congo dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

La Chine appuie la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat et le rôle constructif qu'elle joue à l'appui du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour faire avancer le processus politique, lutter contre les groupes armés et faciliter l'accès humanitaire.

Le mandat et la portée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être ajustés en fonction de l'évolution des circonstances et des demandes des États concernés, et en temps opportun. Nous espérons que, conformément à la résolution 2348 (2017), le Secrétariat continuera de dialoguer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo au sujet de l'exécution du mandat de la MONUSCO et de son financement, en tenant pleinement compte des points de vue du Gouvernement. Nous espérons aussi qu'il va accélérer la réforme du système de maintien de la paix afin d'améliorer l'efficacité de la Mission, de manière à accroître sa capacité de faire face à des situations complexes.

La Chine a toujours soutenu le processus de paix en République démocratique du Congo et elle a, au fil des ans et dans la limite de ses moyens, appuyé ses efforts d'édification de la nation. Elle a aussi déployé plus de 200 soldats de la paix au sein de la MONUSCO. La Chine est prête à oeuvre aux côtés de la communauté internationale et à continuer à jouer un rôle constructif pour parvenir à une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a voté pour la résolution 2348 (2017), dont elle s'est portée coauteur, car, à notre avis, ce texte va permettre de renforcer la stabilisation en République démocratique du Congo. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adopté un document qui entend pour la première fois hiérarchiser les tâches de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) principalement au profit de la protection des civils et de l'appui à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Nous espérons que cette approche aidera la Mission à faire face de manière plus efficace aux défis existants en République démocratique du Congo.

Les précédentes élections présidentielles en République démocratique du Congo ont eu lieu en 1970, 1977, 1984, 2006 et 2011. Nous espérons qu'en 2017, les habitants de ce pays auront une nouvelle fois la possibilité de choisir leur chef de l'État et de déterminer leur avenir de manière libre et équitable. Ensuite, il faudra peut-être encore un an pour que la paix et la stabilité tant attendues se profilent à l'horizon. Nous

appelons donc tous les acteurs nationaux à n’épargner aucun effort pour mettre rapidement en œuvre l’accord du 31 décembre 2016, sans conditions préalables.

Je ne peux que m’associer aux autres orateurs pour exprimer nos plus sincères condoléances aux familles de Michael Sharp et de Zaida Catalan, qui faisaient partie du Groupe d’experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo, ainsi qu’aux États-Unis et à la Suède. Le monde et l’ONU ont perdu deux êtres humains courageux et honorables qui, au péril de leur vie, essayaient d’apporter la paix et la stabilité à la République démocratique du Congo. Il faut tout mettre en œuvre pour que les responsables de ce crime rendent des comptes.

Enfin, puisqu’il s’agit du dernier jour de la présidence du Royaume-Uni, je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, pour un mois très fructueux et productif, caractérisé par la maestria britannique habituelle.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux condoléances qui ont été exprimées aujourd’hui à l’occasion de la mort tragique des deux jeunes et courageux experts, Michael Sharp et Zaida Catalan.

La Russie a voté pour la résolution 2348 (2017) qui proroge le mandat de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous estimons qu’en cette période difficile de l’histoire politique du pays, il est important que la Mission continue de mener à bien ses activités pour stabiliser les régions orientales de la République démocratique du Congo et faciliter la mise en œuvre de l’accord politique du 31 décembre 2016. Nous considérons que tout cela doit être réalisé par la Mission dans le plein respect de la souveraineté congolaise.

Dans le même temps, nous ne sommes pas satisfaits de la manière dont on a décidé de réduire les effectifs de la MONUSCO. Sur ce point, la délégation russe avait proposé de commencer par identifier les tâches qui pouvaient être abandonnées ou être transférées à l’équipe de pays des Nations Unies sans nuire à l’exécution du mandat, puis ensuite seulement de réduire le nombre de Casques bleus. Nous regrettons que des considérations financières et purement numériques l’aient emporté.

Nous sommes également préoccupés par les deux cycles parallèles de présentation de rapport au Conseil de sécurité sur les activités d’une seule et même opération de maintien de la paix que la résolution se propose de mettre en place. Nous estimons que la solution imposée par des voies informelles sur cette question risque de nuire à la mise en œuvre du mandat des soldats de la paix et de créer des problèmes en ce qui concerne l’organisation des travaux du Conseil. Nous espérons que nos collègues mettront en pratique les vues qu’ils ont eux-mêmes exprimées, selon lesquelles la présentation par le Secrétaire général d’informations actualisées sur la mise en œuvre de l’accord intercongolais n’impliquera pas automatiquement la tenue de consultations du Conseil de sécurité.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous saluons l’adoption à l’unanimité de la résolution 2348 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris la Brigade d’intervention. Nous comprenons que le processus de négociation a été difficile et que tout le monde n’a pas obtenu ce qu’il voulait. Mais, en fin de compte, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait pu parvenir à un consensus grâce au compromis qui a été trouvé. Nous estimons qu’il est absolument capital de maintenir cet esprit d’unité au sein du Conseil sur cette question et sur d’autres. Il convient de féliciter la France qui a fait en sorte qu’il en soit ainsi durant les négociations sur le projet de texte. Nous lui en sommes très reconnaissants.

La République démocratique du Congo est à un moment politique important. L’accord conclu par les acteurs politiques congolais le 31 décembre 2016, grâce aux efforts de médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo, a sans aucun doute permis d’éviter une crise politique majeure. La mise en œuvre sans délai de cet accord est la clef pour préserver la stabilité du pays et ouvrir la voie à un processus politique pacifique.

Il est tout à fait opportun pour le Conseil de sécurité de demander à toutes les parties prenantes en République démocratique du Congo de redoubler d’efforts en vue de parvenir rapidement à la conclusion des pourparlers en cours sur les modalités de mise en œuvre, conformément à l’accord du 31 décembre 2016, et de commencer sans plus tarder la préparation des élections présidentielle et législatives qui devraient avoir lieu avant la fin de 2017. Il est en effet indispensable de mobiliser les ressources nécessaires pour les processus électoraux en République démocratique du Congo afin de pourvoir à la sécurité et à la stabilité à long terme du

pays et de la région en général. Il importe également que les pays de la région, l'Union africaine et l'ONU agissent à l'unisson et fassent tout leur possible pour appuyer ces efforts afin de garantir un processus de transition sans heurt et la tenue des élections prévues dans l'accord. À cet égard, je voudrais mentionner le communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine il y a deux jours sur la situation en République démocratique du Congo, qui insiste sur ce dernier point.

La détérioration de la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo a un impact très lourd sur la population civile. Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités des groupes armés dans l'est du pays et par la résurgence des forces négatives. Cela a d'énormes incidences sur la paix et la sécurité, non seulement pour la République démocratique du Congo, mais aussi pour la région des Grands Lacs. Il faut se pencher sérieusement sur ce problème dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le rôle de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et son engagement continu aux niveaux régional et international en faveur de la promotion de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région, notamment par la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en consultation avec les pays de la région et les garants, demeurent extrêmement importants.

Compte tenu de la situation politique et sécuritaire actuelle en République démocratique du Congo, on ne saurait trop insister sur la poursuite de l'appui de la MONUSCO au maintien de la paix et de la sécurité dans le pays et à la mise en place des conditions propices à un processus politique sans heurt. L'adoption de la résolution d'aujourd'hui est donc très importante et nous espérons que la Mission s'acquittera de son mandat, de ses priorités stratégiques et de ses tâches, tels qu'énoncés dans la résolution, avec une efficacité accrue.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général de son leadership et rendons hommage au personnel militaire et civil de la MONUSCO, qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre le mandat de la Mission dans un environnement difficile et complexe. Il est impératif que la Mission soit dotée des moyens et capacités nécessaires pour s'acquitter de ses tâches, notamment celle qui consiste à contrer la menace émanant de forces négatives.

Enfin, nous sommes profondément attristés, choqués et véritablement en colère devant la sauvagerie qui a coûté la vie à Michael et Zaida, deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo; mais déplorer le sort qu'ils ont connu ne suffit pas. Aucun effort ne doit être épargné pour retrouver leurs meurtriers afin qu'ils répondent de leurs actes. Nous présentons nos condoléances les plus sincères à leurs familles et à leurs collègues, ainsi qu'aux États-Unis et à la Suède qui ont perdu deux de leurs ressortissants.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres orateurs, nos collègues, des sincères condoléances qui ont été adressées aux familles et aux amis de Michael Sharp et Zaida Catalán. Je ressens pleinement le sentiment de perte, de tristesse et de désespoir qui marque ce très difficile moment.

Citoyenne suédo-chilienne, Zaida a consacré sa vie à la paix et à la justice. Au professionnalisme, elle associait la compassion et elle a risqué sa propre vie pour sauver d'autres personnes. En tant que membre du Groupe d'experts, Zaida travaillait sans relâche pour que les causes du conflit et de l'insécurité en République démocratique du Congo soient mieux comprises. Nous honorerons sa mémoire en continuant à appuyer les activités du Groupe d'experts et de tout le système des Nations Unies dans ce pays.

Les circonstances qui entourent cette attaque doivent maintenant faire l'objet d'une enquête minutieuse. Les quatre citoyens congolais qui sont toujours portés disparus doivent être retrouvés. La Suède appuie sans réserve l'enquête menée par l'ONU et la République démocratique du Congo pour veiller à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que les responsables répondent de leurs actes.

Nous saluons l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2348 (2017). Étant donné la situation fragile qui règne actuellement en République démocratique du Congo, il était crucial que le Conseil s'accorde sur un mandat définissant clairement les priorités pour cette mission vitale des Nations Unies. Nous remercions la France d'avoir habilement dirigé les négociations. La résolution contient deux priorités claires. Premièrement, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est vu dotée d'un mandat robuste, efficace et actualisé en matière de protection des civils et, deuxièmement, la résolution appuie le processus politique en en faisant une priorité clef de cette opération. Il est à présent nécessaire de réduire les

niveaux de violence actuels, qui sont inacceptables, et de mettre pleinement en œuvre l'accord politique, qui ouvre la voie à des élections libres, démocratiques et pacifiques, jalon essentiel.

La situation en République démocratique du Congo est depuis longtemps inscrite à l'ordre du jour du Conseil. En définitive, l'avenir du pays est entre les mains des autorités et du peuple de la République démocratique du Congo. Toutefois, nous espérons que la décision prise aujourd'hui par le Conseil pourra aider le pays à faire un pas de plus vers la stabilité et la prospérité que mérite sa population.

M. Seck (Sénégal) : À Zaida Catalan et Michael Sharp, la délégation sénégalaise dédie une pensée pieuse. À leurs familles, à leurs gouvernements respectifs – suédois et américain –, nos condoléances les plus attristées. Nos pensées vont aussi aux quatre ressortissants congolais encore portés disparus. Il faut retrouver les meurtriers de Zaida et de Michael pour que justice soit rendue.

La résolution 2348 (2017), que nous venons d'adopter à l'unanimité et par laquelle nous renouvelons le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), marque assurément une étape cruciale dans la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo et, nous l'espérons, pour la stabilité et la paix définitives dans ce grand pays d'Afrique, ami du mien. C'est la raison pour laquelle ma délégation a été guidée, tout au long du processus d'élaboration et de négociation de la résolution, par le souci de voir se renforcer la coordination sur le terrain entre les différents partenaires du Congo, pour un maximum d'impact : les Nations Unies bien sûr, l'Union africaine naturellement, mais aussi la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

La résolution d'aujourd'hui réaffirme le soutien du Conseil à la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre. Il réaffirme en outre le soutien à la MONUSCO, rendue plus agile et qui, nous l'espérons, avec davantage d'équipements, pourra contribuer plus efficacement à la protection des civils mais, en même temps, en coordination et en coopération avec les Forces armées de la République démocratique du Congo, combattre et neutraliser les forces négatives.

Je saisis donc l'occasion pour exprimer le soutien du Sénégal à l'ensemble des personnels des Nations Unies déployés, œuvrant inlassablement en République démocratique du Congo, à commencer par notre cher Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission. C'est dans cet esprit que le Sénégal, pays fournisseur de contingents, attend également l'évaluation stratégique de la MONUSCO et souhaite bonne chance à la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo, pour un processus de paix paisible, crédible et réussi en République démocratique du Congo.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis avant toute chose de m'associer de la façon la plus sincère à la solidarité et aux condoléances que vous, Monsieur le Président, et le Conseil de sécurité avez exprimées aux familles et aux pays dont étaient originaires les experts des Nations Unies, Michael Sharp et Zaida Catalán, qui ont malheureusement payé de leur vie, tout comme leur interprète congolais, Betu Tshintela, un travail qu'ils effectuaient avec dévouement, sérieux et un grand sens des responsabilités. Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

L'Uruguay félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité de la résolution 2348 (2017), qui porte sur le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il s'agit de l'opération de maintien de la paix dans laquelle l'Uruguay a déployé la majeure partie de ses soldats de la paix; c'est pourquoi le texte que nous venons d'adopter revêt une importance particulière pour notre pays.

La situation actuelle en République démocratique du Congo est complexe et les contingents qui sont déployés sur place, ainsi que les civils sans défense, se heurtent à des circonstances adverses qui ne montrent aucun signe d'amélioration. Dans ce contexte, l'Uruguay tient à exprimer tout son appui aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/206), notamment celles tendant à ne pas réduire les effectifs déployés et à augmenter le nombre d'unités de police constituées. Nous tenons à souligner que la réduction des effectifs autorisés prévue dans la résolution ne correspond à l'évidence pas à la situation sur le terrain.

L'Uruguay considère qu'il est essentiel que les ressources des Nations Unies soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Cela étant, dans ce cas précis, nous sommes en train de lésiner sur les moyens alors que l'environnement dans lequel évolue cette opération de maintien de la paix ne montre aucune

amélioration. Il est donc indispensable pour l'Uruguay que la réduction du nombre des contingents déployés soit sans incidence sur les tâches essentielles de protection des civils dont s'acquitte actuellement la MONUSCO. Il vaut la peine de souligner que le Conseil de sécurité a déjà procédé à des coupes récentes dans les opérations de maintien de la paix et mis fin à certains régimes de sanctions suite à l'amélioration de la situation sur le terrain. Malgré ce qui précède, nous voudrions féliciter le rédacteur et toutes les délégations de leur approche constructive, ainsi que de l'esprit de compromis dont il a été fait montre durant les négociations sur cette résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2348 (2017) et est heureux de coparrainer ce texte important. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont participé à son élaboration et soulignons plus particulièrement les rôles joués par la France en tant que rédacteur et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou.

C'est une résolution cruciale adoptée à un moment crucial pour la République démocratique du Congo. L'accord politique du 31 décembre 2016 a fait naître chez les populations du pays l'espoir que, pour la première fois dans leur histoire, elles assisteraient à une passation pacifique du pouvoir. Hélas, cet espoir commence à s'estomper. Nous continuons d'observer des retards inquiétants dans la mise en œuvre de cet accord – dans la traduction des paroles en actes. Nous continuons d'observer des tensions et une insécurité croissantes partout en République démocratique du Congo. Nous continuons aussi de voir qu'il existe un lien clair entre l'escalade des conflits locaux et la politique nationale. Il est essentiel donc que le Conseil continue de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays durant cette période fragile et qu'il se tienne prêt à y réagir.

Des civils vulnérables, qui ont déjà trop enduré, continuent de faire les frais de l'instabilité et de l'incertitude. Face à cette situation, la résolution envoie un message clair. Nous saluons notamment le fait qu'elle fasse les trois choses suivantes. Elle accorde clairement la priorité aux tâches essentielles que sont la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'accord politique; elle réaffirme l'importance des droits de l'homme, notamment la surveillance et le signalement des atteintes à ces droits dans le contexte des élections; et elle maintient le mandat robuste de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour neutraliser les groupes armés et assurer la protection des civils, notamment par le biais de la Brigade d'intervention.

Nous savons tous que les mandats ne valent que par le courage des hommes et des femmes qui les exécutent. C'est pourquoi cette résolution met aussi en place des mesures pour accroître l'efficacité et l'efficience de la MONUSCO. Elle insiste sur l'importance de la performance et demande un examen stratégique complet de la Mission. Elle inclut aussi une réduction des effectifs. Il ne s'agit pas là de « faire plus avec moins », mais de faire un usage meilleur et plus ciblé des vastes ressources de la MONUSCO.

Enfin, l'assassinat de deux membres du Groupe d'experts nous rappelle tragiquement à quel point la situation en République démocratique du Congo est encore difficile et complexe. Le Royaume-Uni voudrait dire sa profonde gratitude à tous ceux qui servent au sein de la MONUSCO et du Groupe d'experts et adresser ses sincères condoléances aux familles et aux amis de Michael et de Zaida. Nous faisons la promesse d'honorer leur mémoire en terminant le travail qu'ils effectuaient lorsqu'ils ont été tués de façon si tragique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Je voudrais, Monsieur le Président, au moment où votre présidence du Conseil touche à sa fin, vous exprimer toute l'estime et l'appréciation de ma délégation pour la manière et le savoir-faire dont vous avez fait montre dans la direction des débats au cours de ce mois de mars. Je voudrais ensuite vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance, qui se penche sur le renouvellement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Ma délégation se fait le devoir de saluer la présence dans cette salle de S. E. M. le Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie et apprécie hautement sa participation à cette séance. Elle le remercie pour

le soutien qu'il est venu personnellement apporter à la République démocratique du Congo, au nom de son pays et de celui des États de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Je voudrais enfin témoigner au Conseil la reconnaissance et la gratitude du Gouvernement et du peuple congolais pour les efforts fournis depuis plusieurs années par l'Organisation des Nations Unies, qui continue à œuvrer pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans mon pays.

Avant de poursuivre mon propos, qu'il me soit permis de faire part de la consternation de mon gouvernement et d'exprimer au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et de la Suède, ainsi qu'aux Nations Unies, plus spécialement au Secrétaire général, au Conseil de sécurité et au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, ses sentiments de profonde tristesse suite au décès des deux experts des Nations Unies dans la province du Kasaï central. Mon gouvernement, qui présente ses profondes condoléances à leurs familles et à leurs proches, déplore le décès de ces experts qui se sont toujours dévoués, depuis de longue années, à la cause de mon pays et qui sont morts alors qu'ils travaillaient pour que celui-ci retrouve la paix. Mon gouvernement s'engage à poursuivre les enquêtes déjà amorcées pour élucider les circonstances de ces décès tragiques, à identifier les auteurs de cet acte ignoble et à prendre les sanctions qui s'imposent à leur endroit.

Ma délégation prend acte de la résolution 2348 (2017) que le Conseil vient d'adopter et vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, pour votre engagement à la cause de notre pays. Cet engagement s'est traduit par la ferme volonté des Nations Unies de ne ménager aucun effort pour mettre un terme à la situation prévalant dans l'est de mon pays, situation qui a causé, comme le Conseil le sait, des millions de morts et qui est encore aujourd'hui à la base de nombreuses exactions que continue d'endurer la population de cette partie du pays. C'est dans cet esprit que ma délégation accueille avec satisfaction le renouvellement du mandat de la MONUSCO, ainsi que le dispositif arrêté pour le renforcement de son efficacité, plus particulièrement pour la Brigade d'intervention.

Elle espère, comme l'avait également souligné S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays devant le Conseil, que dans son exécution ce mandat prendra en compte les attentes du peuple congolais et va être effectivement mené de manière à nous permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés pour que la paix revienne rapidement dans mon pays.

Par contre, ma délégation éprouve une certaine crainte pour la non-prise en compte, parmi les priorités stratégiques du nouveau mandat de la MONUSCO, de certains secteurs importants, tel que le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration (DDRR), ainsi que la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, secteurs dont la mise en œuvre a été renvoyée pour après les élections. Pour le DDRR, notre crainte se fonde sur le fait que ce processus aurait pu aller de pair avec l'éradication des groupes armés. Nous pensons en effet qu'en intensifiant les opérations d'éradication des groupes armés, ce processus aurait pu constituer un encouragement pour inciter les combattants faisant partie desdits groupes à déposer les armes et à bénéficier d'un encadrement capable de faciliter leur insertion dans la société.

Dans le même ordre d'idées, les réformes dans le secteur de la sécurité et de la justice auraient pu bénéficier, pour leur réussite en cette phase importante, de la restauration de l'autorité de l'État dans les zones troubles du soutien indispensable de la MONUSCO. Toutefois, le Gouvernement fera de son mieux pour préserver les acquis réalisés ensemble dans ces secteurs en veillant, au besoin, à leur renforcement. Par ailleurs, le Gouvernement rassure le Conseil de sa détermination à faire aboutir les enquêtes commencées par les équipes de hauts magistrats pour faire la lumière sur les derniers évènements survenus au Kasaï central.

Avant de clore ce chapitre, ma délégation saurait gré au service de traduction de bien vouloir apporter la correction nécessaire pour adapter la version française à l'original en anglais, notamment le paragraphe 10.

Mon gouvernement prend note de la réduction de 3 600 Casques bleus des effectifs de la MONUSCO et va poursuivre le dialogue stratégique avec les Nations Unies et les partenaires internationaux et régionaux afin de définir le calendrier devant aboutir au retrait ordonné et définitif de la MONUSCO de la République démocratique du Congo.

Qu'il me soit permis de revenir ici sur deux points qui nous semblent importants et qui, à notre avis, méritent d'être élucidés. Je commencerai par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Comme le Conseil le sait, la CENCO a reçu mandat de S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la

République, qui l’avait chargée de mener la mission de bons offices auprès de la classe politique et de la société civile de notre pays pour arriver à un consensus en vue d’aller vers les élections dans un climat apaisé. Ce mandat a donc pris fin il y a trois jours, lorsque la CENCO est allée rendre compte des résultats de sa mission au Président de la République.

Quant à l’objectif de la mission qui lui avait été confiée, comme le Conseil l’a sans doute appris, malgré les efforts des uns et des autres, les parties n’ont pas pu s’accorder sur les deux points majeurs de divergence. De ce fait, elles n’ont pas signé l’arrangement particulier qui devait compléter l’accord du 31 décembre 2016. Les deux points de divergence concernent le mode de désignation du Premier Ministre ainsi que la provenance et le choix consensuel de la personnalité qui devra, après le décès d’Étienne Tshisekedi, présider le Conseil national de suivi de l’accord. En dépit de ces divergences, la CENCO a présenté des suggestions à partir desquelles le Chef de l’État a promis de s’impliquer personnellement dès à présent.

Pour le Président de la République, l’impasse actuelle ne doit nullement être considérée comme une rupture définitive du dialogue. Au contraire, les échanges vont devoir se poursuivre afin de déboucher, dans les plus brefs délais, sur les voies les plus adéquates pour la mise en œuvre effective de l’accord du 31 décembre 2016. Le Chef de l’État a donc pris acte du fait que le Premier Ministre devrait provenir de l’opposition non signataire de l’accord du 18 octobre 2016, plus précisément du Rassemblement, et a appelé les parties prenantes à désigner une personnalité consensuelle à la présidence du Conseil des sages. En sa qualité de garant du bon fonctionnement des institutions du pays, il s’adressera prochainement à la nation à travers les deux chambres du Parlement, conformément à l’article 77 de la Constitution.

Le deuxième point concerne les combattants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l’opposition se trouvant sur notre territoire. Ma délégation ne peut comprendre à ce sujet les tergiversations du Conseil devant cette situation. En effet, le Conseil a été informé dans les moindres détails du cas de ces combattants, dont la MONUSCO porte seule la responsabilité pour les avoir amenés sur notre territoire. C’est la raison pour laquelle mon gouvernement, fort de l’expérience du passé, ne cesse de demander au Conseil de sécurité de prendre les dispositions nécessaires pour faire évacuer ces combattants de chez nous, en les ramenant chez eux ou en leur trouvant un pays tiers d’accueil.

Le Conseil n’est pas sans savoir en effet que c’est la communauté internationale qui avait demandé aux autorités de mon pays, à l’époque, d’ouvrir un couloir humanitaire pour recevoir sur notre territoire les Rwandais qui fuyaient leur pays à l’époque du génocide. Aujourd’hui, la résolution de l’épineux dossier des Forces démocratiques de libération du Rwanda – situation créée par la communauté internationale et dont elle devait en principe porter la responsabilité – revient à la République démocratique du Congo, qui en porte seule le fardeau. Comme le sait le Conseil, cette situation est non seulement à l’origine de l’instabilité que connaît la partie est de mon pays, mais a également coûté la vie à plus de 6 millions de nos compatriotes. La résolution 2348 (2017) aurait donc dû, dans la recherche de solutions pour les combattants sud-soudanais, mettre l’ONU à l’avant-plan en lieu et place du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Avant de conclure, je voudrais dire que les pays de la région qui observent les conflits récurrents dans la partie est de mon pays ne comprennent pas pourquoi après tant d’années passées en République démocratique du Congo, la MONUSCO n’arrive pas à mettre un terme à cette situation de conflit. Ces pays sont non seulement aujourd’hui mobilisés, mais ont également porté cette préoccupation à l’attention des instances de l’ONU. Ils souhaitent que le mandat confié cette fois-ci à la MONUSCO produise effectivement des résultats en ramenant la paix en République démocratique du Congo de manière à leur permettre, comme le préconise l’Accord-cadre, de vivre ensemble dans la paix et d’initier des projets de développement devant conduire à l’intégration régionale.

C’est sur cette note que je termine mon propos, en exprimant les vifs remerciements de mon gouvernement à tous les pays qui fournissent des contingents à la MONUSCO, plus particulièrement la Brigade d’intervention, pour tous les sacrifices qu’ils consentent au quotidien afin que mon pays retrouve la paix. Enfin, à tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance et la gratitude de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je m'associe aux membres du Conseil de sécurité pour présenter mes plus sincères condoléances suite au décès des deux experts de l'ONU, qui ont payé le prix ultime dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils étaient déployés en République démocratique du Congo. Nous espérons sincèrement qu'une enquête approfondie sera menée et que justice sera rendue pour les victimes de ce meurtre gratuit.

En tant que Président en exercice du Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, j'ai l'honneur de faire les observations suivantes au nom des 15 membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont fait partie la République démocratique du Congo qui fait l'objet de la présente séance du Conseil. Les membres de la SADC, qui fournissent des contingents à la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), sont concernés au plus haut point par le renouvellement du mandat de la MONUSCO. Nous remercions le Conseil d'avoir adopté la résolution 2348 (2017) à l'unanimité.

Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de me donner l'occasion, aux dernières heures de la présidence britannique du Conseil, de faire quelques observations sur la résolution renouvelant le mandat de la MONUSCO. Je remercie et félicite également les 15 membres du Conseil, sous l'impulsion de la France – le rédacteur – d'avoir négocié en toute bonne foi et de manière constructive un texte difficile, qui a finalement réuni le consensus et a pu être adopté. Je rends tout particulièrement hommage aux trois membres non permanents africains du Conseil, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal, ainsi qu'aux auteurs de la résolution, pour leur engagement actif dans le processus de négociation.

La SADC réaffirme sa solidarité et son partenariat avec l'ONU, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, M. António Guterres, notamment, dans la recherche d'une solution durable aux problèmes politiques et de sécurité persistants en République démocratique du Congo, qui durent depuis plus de 10 ans. La création de la Brigade d'intervention de la force par le Conseil, en partenariat avec la SADC, il y a quatre ans, a constitué une mesure inédite dans la doctrine de l'ONU en matière de maintien de la paix et d'appui à la paix afin de faire face à une situation politique et de sécurité extraordinaire et complexe, présente en République démocratique du Congo depuis de nombreuses années. Au cours des quatre années écoulées, la Brigade d'intervention a montré sa capacité de mener des opérations de sécurité difficiles dans ce contexte et contribué à renforcer la crédibilité d'ensemble de la MONUSCO.

En tant que composante à part entière de la MONUSCO, la Brigade d'intervention ne peut être efficace que si les autres éléments de la MONUSCO fonctionnent eux aussi efficacement. C'est pourquoi, en dépit de sa configuration temporaire, la Brigade d'intervention mérite d'être reconnue et saluée. La SADC veut croire que le mandat renouvelé par le Conseil prend en compte la relation symbiotique qui existe entre les deux dimensions de la MONUSCO. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/206), de nouvelles menaces à la sécurité sont apparues en République démocratique du Congo au-delà des Kivus. Les multiples forces négatives ont par ailleurs mis au point de nouvelles stratégies et tactiques asymétriques. Ces tactiques, qui englobent le terrorisme, l'insurrection de faible intensité de type guérilla, la violence fétichiste et l'idéologie génocidaire, continuent d'exister dans toute leur laideur dans la région. Ces facteurs font évoluer la nature des combats et exigent de mobiliser des moyens supplémentaires pour que la MONUSCO puisse lutter plus efficacement contre ces forces négatives.

De même, la protection des civils contre les violences communautaires, les manœuvres politiques et les violations flagrantes des droits de l'homme représentent autant de difficultés supplémentaires pour le reste de la mission intégrée de la MONUSCO, composée de soldats, de policiers et de civils. Nous estimons que ces défis ont été dûment pris en compte dans le mandat renouvelé de la MONUSCO. Nous partageons pleinement les vues exprimées par les membres du Conseil cet après-midi quant au fait que nous devons rendre la MONUSCO plus efficace, non pas tant en termes de chiffres, mais en termes de résultats.

Malgré ces nouveaux défis de sécurité et de protection, le Conseil de sécurité, la SADC, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les pays de l'Organisation internationale de la Francophonie doivent mettre à profit la situation politique actuelle en République démocratique du Congo afin de trouver une solution durable à ses problèmes. Cette fois, le Gouvernement et les autres acteurs politiques à Kinshasa ne doivent pas être autorisés à invoquer de

nouveau les préoccupations sécuritaires pour revenir sur leur parole ou retarder l'engagement politique conclu le 31 décembre. À cet égard, nous pensons que la MONUSCO aura une responsabilité particulière pour ce qui est de garantir un espace politique permettant la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques.

La logistique de l'organisation des élections en République démocratique du Congo constitue assurément une tâche titanesque. La SADC exhorte la communauté internationale à appuyer la Commission électorale nationale indépendante dans l'inscription des électeurs et l'organisation des élections dans l'ensemble du pays. Il est tout aussi urgent que chacun d'entre nous qui participe à ce partenariat exerce des pressions sur tous les acteurs politiques en République démocratique du Congo afin de surmonter l'impasse politique qui entrave la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre négocié par la Conférence épiscopale nationale du Congo.

À cette fin, la SADC enverra une nouvelle mission ministérielle en République démocratique du Congo dans les deux semaines à venir pour mener des entretiens et des consultations avec les acteurs politiques du pays. Nous ne voulons pas être les témoins d'un nouvel échec de l'accord. Alors que les efforts visant à relancer le processus politique se poursuivent, des mesures collectives doivent être prises en concertation avec les experts au sein du système des Nations Unies afin de régler les questions liées au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réintégration et à la réinstallation, que mon collègue de la République démocratique du Congo a mentionnées et qui sont essentielles à une paix et une stabilité durables.

Pour finir, je crois que les possibilités qui se présentent actuellement dans les secteurs politique et sécuritaire en République démocratique du Congo et les innovations qui ont été introduites dans le mandat de la MONUSCO pourraient enfin ouvrir la voie à une stratégie de sortie pour les missions de maintien de la paix et de soutien à la paix des Nations Unies dans ce pays, objectif qui nous échappe depuis plus de deux décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 13 h 15.